



MAIRIE DE  
**L'ÎLE D'YEU**

## DECISION DU MAIRE

DEC/NN/24/10/81

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

**CONSIDERANT** la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire.

**CONSIDERANT** les délibérations attribuant les aides dans le cadre du Guichet unique de la rénovation de l'habitat - OPAH et PTREH du 21 mai 2019 et du 21 septembre 2023

### DECIDE

➤ **D'ATTRIBUER** les aides ci-dessous :

Nom du bénéficiaire	Dispositif concerné	Natures des travaux	Montant de l'aide
M TURBE Gilles	OPAH	Propriétaire occupant - adaptation	750 €
M GROISARD Claude	OPAH	Propriétaire occupant - adaptation	502 €
Mme GROISARD Marie Hélène ARD	OPAH	Propriétaire occupant - adaptation	182 €

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'Île d'Yeu, le 01/10/2024



Mme Carolé CHARUAU,  
La Maire